

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/01

OBJET : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 18 juin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la séance du 18 juin 2014.

POUR : 19
CONTRE : 4
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/02

OBJET : Tableau des effectifs du personnel

1) Compte tenu du projet « Médiathèque » qui va consister en la réalisation d'un bâtiment de 280 m² dédié à la lecture publique, au prêt de supports audiovisuels et de mise à disposition de postes informatiques, la maire expose que le poste de bibliothécaire actuellement calibré à 24.5h n'est plus suffisant pour pourvoir aux missions d'accueil du public, d'équipements, de conservation, d'organisation... Cette anticipation avant ouverture d'une nouvelle structure permettra à l'agent de réfléchir au projet culturel de l'équipement, d'élargir les horaires d'ouverture du public et de se former. Cette transformation de poste a l'aval de la Bibliothèque départementale du Finistère, service du Conseil Général qui nous accompagne dans cette réflexion.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle implique l'affiliation à la CNRACL de l'agent concerné. Aussi, conformément dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, le Maire propose de supprimer l'emploi d'adjoint du patrimoine créé initialement à temps non complet par délibération pour une durée de 24,5 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} octobre 2014.

2) La filière bilingue a été confortée par l'ouverture en septembre 2014 d'une classe supplémentaire, ce qui porte à 2 le nombre de classes bénéficiant d'un enseignement bilingue. La classe de l'école maternelle accueillant des enfants de 2 à 5 ans, elle nécessite la présence d'une ATSEM (Agent territorial spécialisé). A ce jour, il n'existe pas de poste dédié. Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 31.5h hebdomadaire, sur le grade de ATSEM de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre.

3) Un agent a réussi un concours et il est demandé au conseil municipal de bien vouloir créer le grade correspondant au concours passé afin de promouvoir l'agent.

Le conseil municipal :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,

Vu le tableau partiel des effectifs :

Grades	Catégories	Effectifs budgétaires	effectifs pourvus	Dont temps non complet	Motif
Filière médico-sociale					
ASEM de 1ère classe	C	1	1	31.5h	Création
Filière animation					
Animateur principal	B	1	1		Création
Animateur	B	1	0		Suppression
Filière culturelle					
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	1	1		Temps complet

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire à compter du 1er octobre 2014
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINGUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/03

OBJET : Renouveau du poste de Secrétaire général

Considérant l'arrivée à son terme de l'engagement d'un agent non-titulaire sur le poste de secrétaire général, comprenant la fonction principale de Direction des services,

Considérant la déclaration de vacance de poste transmise au CDG29 le 13 août 2014,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'ouverture du poste aux agents non-titulaires de la Fonction publique territoriale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – alinéa 5,

Sur le rapport de M. le Maire, et, après en avoir délibéré,

Décide :

- A compter du 1^{er} octobre 2014, le poste de Secrétaire Général de la Mairie pourra être occupé par un agent contractuel, compte tenu des difficultés à recruter un agent statutaire possédant l'expérience, la maîtrise des problématiques territoriales au niveau de l'organisation des services, et des moyens à mettre en œuvre pour répondre à l'attente des élus ; la rémunération de l'agent recruté, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, sera assimilée à un emploi de catégorie « A », grade d'Attaché Territorial (traitement indiciaire et primes éventuelles dans la limite maximale du salaire afférent à l'indice brut 759) ;
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

INFORMATION N° 2014/06/01

OBJET : Rapports d'activités CCA

Le maire donne lecture au Conseil municipal des rapports élaborés par CCA :

- Rapport d'activités général de CCA
- Compte administratif 2013 de CCA
- Rapport d'activité 2013 collecte de déchets
- Rapport d'activités du SPANC
- Rapport d'activités 2012/2013 transport du délégataire KEOLIS
- Rapport d'activités 2012/2013 transport du délégataire du Conseil Général LE MEUR Evasion

La loi demande aux EPCI « d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement » et précise que le « rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Pas de vote

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANNIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANNIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/04

OBJET : Rapport d'activités de la ZAC : CRAC 2013 (arrêté au 31/12/2013)

La commune d'Elliant a décidé par délibération du Conseil Municipal **du 29 juin 2007**, de la mise à l'étude d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à l'est du centre-bourg, située sur le territoire de la commune d'Elliant.

Après une concertation publique - du 24 septembre 2007 au 5 octobre 2007 - le Conseil Municipal a approuvé **le dossier de création de la ZAC du centre d'Elliant le 24 octobre 2007**.

En application des articles L 300.4 et R 321.1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la SAFI s'est vue confiée la réalisation de l'opération par une **convention de concession approuvée par le Conseil Municipal en date du 27 mars 2009**.

Conformément à l'article 17 du traité de concession, la SAFI présente ce jour le Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'année 2013 (CRAC) au Conseil Municipal pour approbation.

Les documents écrits et financiers sont joints à la présente délibération.

Le montant inchangé de la participation présenté dans le cadre de ce CRAC se décline comme suit :

- ❖ 844 369 € au titre d'une participation d'équilibre, participation non taxable.
- ❖ 15 078 € au titre d'une participation en nature avec apport de terrain, participation non taxable (régime 1042 du CGCT).

L'échéancier de versement de la participation d'équilibre est conforme à celui validé au CRAC 2012.

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation ce jour par la SAFI du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2013 (CRAC),

Vu les documents financiers joints en annexes présentant le CRAC,

Vu la concession d'aménagement approuvée en date du 27 mars 2009,

Décide,

- ❖ D'approuver le CRAC 2013, et notamment :
 - le nouveau montant global d'opération équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 2 440 538 € HT,
 - les montants de dépenses et recettes arrêtées au 31 décembre 2013,
 - les prévisions de dépenses pour l'année 2014 et années suivantes,
 - Le montant de la participation communale pour l'année 2014, soit 80 000 € HT,

- Le montant de la participation communale pour l'année 2015, soit 80 000 € HT,
- Le reversement en 2014 de la subvention CCA liée à l'acquisition du foncier, soit 36 252 € TTC,

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/05

OBJET : Modification des statuts du SDEF (Syndicat départemental d'énergie du Finistère)

Lors de la réunion du comité syndical en date du 17 juillet 2014, les élus du Syndicat départemental d'Energie et d'Equipement ont voté la modification des statuts à l'unanimité.

Les modifications proposées entendent permettre au SDEF de contractualiser avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Conformément à l'article L5211/17 du CGCT, les collectivités membres du SDEF disposent de 3 mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

Le conseil municipal décide d'approuver la proposition du SDEF telle que présenté par Monsieur le Maire.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/06

OBJET : Camp international (complète la délibération 2014/05/12)

L'Accueil de Loisirs a organisé un camp à l'intention des jeunes elliantais et des homologues polonais et allemands du 7 au 16 juillet.

Il convient de compléter la délibération du 18 juin 2014 afin de pouvoir facturer les frais afférents à l'organisation du camp aux familles polonaises et allemandes.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir valider les tarifs suivants :

- Tarif du camp n°1 : 150 € à facturer aux familles polonaises, comprenant le voyage en avion
- Tarif du camp n°2 : 100 € à facturer aux familles allemandes, comprenant le voyage en train

Le tarif différencié se justifie par le mode de transport choisi.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphane GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphane GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/07

OBJET : Avenant à la convention financière entre la mairie et l'OGEC de l'école Ste Anne

En novembre et décembre 2013 et suite à une réorganisation du service municipal de restauration scolaire, la municipalité a décidé de négocier les moyens dévolus à l'école Ste Anne qui accueille une cuisine et un restaurant satellites du service communal. Les repas livrés à l'école Ste Anne se font en liaison chaude ; un personnel dédié est ensuite chargé du service à la température tolérée par les normes, le service et le nettoyage.

La convention signée le 28 décembre 2013 n'indique pas le montant de la prise en charge par la mairie.

Il est proposé au conseil municipal de s'acquitter chaque année d'une somme forfaitaire de 30 000 € et de calculer ensuite le reliquat sur présentation d'un état de frais réels. Un avenant entre les 2 parties sera rédigé reprenant ces conditions.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir valider cette modalité de règlement jusqu'à l'expiration de la convention entre les 2 parties.

Pour cette question, M. Jean-Louis LE GUILLOU ne participe pas au vote.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARC'H a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANNIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANNIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/08

OBJET : Demandes de subventions à la rénovation de bâtiments

Les nouveaux projets communaux ont été lancés à l'occasion de la séance du conseil municipal du 18 juin 2014.

Pour rappel, il s'agit

- pour le projet n°1 :
 - La rénovation du presbytère en mairie
 - La rénovation de la mairie en médiathèque en rez-de-chaussée
- Pour le projet n°2 :
 - L'extension de la salle PENNANEAC'H pour l'hébergement des associations culturelles

Ces projets répondent à plusieurs motifs :

- pour le projet n°1 :
 - Un motif impératif sanitaire lié à une présence accru de radon à l'intérieur des locaux mairie et bibliothèque nécessitant des travaux urgents
 - Le souhait d'allouer au personnel des équipements adaptés et fonctionnels
 - La volonté d'offrir aux usagers des espaces accessibles et accueillants
 - L'intention de la municipalité de posséder une médiathèque aux normes (m2/habitant)
 - **Un projet global d'aménagement désireux de concilier la tranquillité d'un bourg rural et une offre élargie de services, commerces, associations afin de poursuivre le développement harmonieux de la commune et sa qualité de vie.**
- pour le projet n°2 :
 - Le besoin d'espaces des associations elliantaises (Cercle celtique, Musiques au pays Melenig, Théâtre...) pour les répétitions
 - Le souhait de pouvoir bénéficier d'un lieu dédié aux loisirs, aux sports et à leur rayonnement
 - **La volonté de développer une offre associative garante du dynamisme de la commune**

Plan de financement du projet n°1 – Mairie et médiathèque

FINANCEURS	Motif de la subvention	Montant sollicité
Etat : D.E.T.R.	Rénovation patrimoine	100 000 €
DRAC	Construction médiathèque	190 000 €
LEADER (Pays)	Développement	100 000 €
Région	Rénovation patrimoine	100 000 €
Ministère de l'intérieur :Réserve parlementaire de Mme Maryvonne BLONDIN	Rénovation patrimoine	100 000 €
Département	Construction d'une médiathèque	180 000 €
	TOTAL des aides publiques sollicitées	770 000 €
	Montant à la charge du maître d'ouvrage	780 000 €
	TOTAL général (coût de l'opération H.T.)	1 550 000 €

Plan de financement du projet n°2 – Pôle associatif et de loisirs

FINANCEURS	Motif de la subvention	Montant sollicité
Région	Pôle loisirs structurant	100 000 €
Département	Pôle loisirs structurant	100 000 €
Réserve parlementaire de M. Gilbert LE BRIS	Pôle loisirs structurant	50 000 €
	TOTAL des aides publiques sollicitées	250 000 €
	Montant à la charge du maître d'ouvrage	550 000 €
	TOTAL général (coût de l'opération H.T.)	800 000 €

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- Approuver les plans de financement ci-dessus
- Solliciter toutes les administrations citées dans les plans de financement (**l'Etat, la DRAC, Pays et programme européen, La Région Bretagne, Mme BLONDIN pour la réserve parlementaire, M. LE BRIS pour la réserve parlementaire, Le Conseil Général du Finistère**)
- Autoriser Monsieur le maire à signer et communiquer tous les documents utiles au montage desdits subventions.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARC'H a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANNIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANNIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/09

OBJET : Demande de conservation de la D.E.T.R

En 2013, Monsieur le Préfet du Finistère a accordé une subvention de 100 000 € en vue du projet de rénovation de patrimoine que la commune allait débiter (presbytère). **Ce projet n'aura plus la même destination, toutefois l'aspect patrimoine et la volonté de rénovation de bâtiment en accord avec le service des Bâtiments de France sont toujours intacts.**

Le conseil municipal du 18 juin 2014 a accordé à monsieur le Maire l'autorisation de signature d'un marché de programmation au sein de ce presbytère.

Les travaux devraient débiter courant 2015.

Au regard du caractère identique des projets et malgré un changement de destination, il est demandé à Monsieur le Préfet de bien vouloir autoriser la conservation de la subvention accordée, sous couvert de fournir le détail du nouveau projet.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphane GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphane GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/10

OBJET : Transport scolaire : convention de délégation de compétence

La convention de délégation de compétence pour l'organisation **des transports primaires** pour les années 2012/2013 et 2013/2014 qui lie CCA et la commune d'Elliant arrive à échéance.

Une nouvelle convention est proposée et soumise au conseil municipal. Elle prévoit en sus les coûts induits par la mise en place d'un service de transport domicile-école le mercredi matin, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, ce qui porte la subvention à 1313 € maximum par an.

En outre, afin d'assurer la mise en œuvre de ce service, CCA doit lancer un marché en appel d'offre ouvert par voie de groupement de commande. Après notification des marchés, chaque commune sera responsable du suivi d'exécution.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de délégation de compétence entre CCA et la commune d'Elliant pour l'année scolaire 2014/2015
- Approuver la proposition de CCA pour lancer un marché en appel d'offre ouvert, à charge pour la commune de suivre l'exécution du marché

Il est proposé à l'assemblée de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents cités dans la présente délibération

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINGUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/11

OBJET : Créances éteintes ; admission en non-valeur

Madame La Trésorière nous informe des créances irrécouvrables pour un montant de 224.48 €.

Ces créances sont admises irrécouvrables dès lors que toutes les voies de poursuites ont été épuisées.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ses créances en non-valeur.

Les services sont chargés de l'exécution de la régularisation en comptabilité, exercice 2014.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphane GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphane GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/12

OBJET : Redevance pour l'Occupation du Domaine Public – GRDF

GRDF nous informe de sa volonté de s'acquitter de la redevance due au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Cette redevance s'établit à 120 € pour l'année 2014

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser cette somme et à l'imputer dans la recette correspondante au budget général.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphane GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphane GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/13

OBJET : Redevance pour l'Occupation du Domaine Public – France Télécom

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de France Télécom sa redevance au titre de l'occupation du domaine public pour les ouvrages permettant la téléphonie.

Cette redevance n'est pas acquittée depuis 2012.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder à Monsieur le Maire l'autorisation d'encaisser les redevances cumulées.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINGUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphane GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphane GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/14

OBJET : Indemnité au trésorier : complément sur le taux accordé

Le Conseil municipal a accordé une indemnité à Madame le Trésorière de Rosporden pour son appui et ses conseils, par le biais de la délibération du 15/05/2014. Il convient de s'accorder sur le taux.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir accorder un taux plein (100%)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde le versement d'une indemnité à taux plein.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/15

OBJET : Décision modificative n°3

Cette décision modificative a pour but de corriger la **DM n°1** dont la présentation présentait une erreur d'écriture, soit 24 119 € à passer en recettes augmentation de crédits et non pas diminution (pas d'impact budgétaire) ainsi qu'une somme de 5 677 € au compte 281568/040 à supprimer (aucune utilité / risque de déséquilibre des opérations d'ordre en fin d'année)

Section de fonctionnement

Désignation (Chap, article ou opération)	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6811 Dotation aux amortissements des immobilisations	5677		280 000	
023 Virement à la section d'investissement	280 000			
673 Titres annulés		83 110		
74127 DNP			5677	
023 Virement à la section d'investissement	83 110 (<i>sub 2013</i>)			
TOTAL S/FCT	- 368 787	+ 83 110	- 280 000	
	- 285 677 €		- 285 677 €	

Section d'investissement

Désignation (Chap, article ou opération)	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits

192 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	200 000			
192 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations			280 000	
2111 Immobilisations corporelles – terrains nus		1 008		
2315 Opérations patrimoniales		4 616		
238 Avances versées				4 616
021 Virement de la section d'investissement			280 000	
021 Virement de la section d'investissement			83 110	
Opération 118 2313 Constructions	335 881 - 5677 330 204			
020 Dépenses imprévues	1 008			
1321 Subventions d'investissement				16 275
1322 Subventions d'investissement				58 620
1323 Subventions d'investissement				8 215
2804182 Sub d'investissement	5 677			24 119
TOTAL S/INVT	- 536 889	+5624	- 643 110	+111 845
		- 531 265 €		- 531 265 €

La décision modificative n°3 va permettre d'anticiper les dépenses à venir à l'opération 101 et notamment la signalétique pour laquelle 3 devis ont été établis, ainsi que provisionner un complément faisant suite à l'attribution du marché « extension du columbarium » à l'entreprise BELLOCQ

Par ailleurs, il convient de réguler l'inscription au budget primitif de la DFG et de reverser le complément au chapitre 012, charges du personnel

En 2013, 4 opérations "frais d'étude" n'ont pas été suivies de travaux. Il convient donc de les amortir sur 5 ans, et à ce titre de prévoir une somme complémentaire de 10 066 € au compte de dépenses 68111 et également au 28031 (recettes d'investissement).

Compte 7391171 (dégrèvement jeunes agriculteurs) 2458 euros à prévoir en sus

Opérations à ouvrir pour imputer les frais d'études correspondant :

- 128 : Mairie-médiathèque : 30 000 €
- 129 : Pôle culture et loisirs (extension Pennaneac'h) : 30 000 €

Section de fonctionnement

Désignation (Chap, article ou opération)	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6811 Dotation aux amortissements des immobilisations		10 066		
7411 Dotation forfaitaire				126 341.53
Chapitre 012 Charges de personnel		123 883.53		
7391171 Dégrèvement jeunes agriculteurs		2458		
023 Virement à la section d'inv	10 066			
Total S/FCT	10 066	136 407.53		126 341.53
TOTAL GENERAL	126 341.53 €		126 341.53 €	

Section d'investissement

Désignation (Chap, article ou opération)	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
101 Cimetière		19 000		
122 Travaux école	10 000			
113 Aménagement bourg	9 000			
128 Mairie - médiathèque		30 000		
129 – Pôle culturel et loisirs		30 000		
108 – Centre Culturel (MCB)	60 000			
021 Virement de la section d'inv			10 066	
28031 Sub. D'investissement				10 066
TOTAL S/INVT	79 000	79 000	10 066	10 066
TOTAL GENERAL	0		0	

Les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées ont été modifiées à partir de 2012 suivant décret 2011-1951 du 23/12/2011 art 1.

Désormais, les durées d'amortissement des subventions versées ne sont plus fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire de la subvention mais de la nature du bien subventionné. Une délibération avait été prise le 2/06/2009, et fixait les durées d'amortissement des travaux (subventions pour) suivants:

- extension réseaux électriques 10 ans
- travaux d'éclairage public 5 ans

Une subvention de 155 000 € a été versée pour l'extension GAZ: il convient ainsi de décider de la durée d'amortissement: 15 ans au maximum suivant le nouveau décret.

Hormis les catégories de travaux déjà examinés dans délibération de 2009 et dont la durée d'amortissement est reconduite, la durée peut être fixée comme indiquée

⓪ amortissement **sur 5 ans** si biens mobiliers, matériel,..

⓪ amortissement **sur 15 ans** si bâtiments ou installations (dont installation du GAZ naturel...)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la correction de la DM n°1
- Approuve la décision modificative n°3
- Constate que les durées d'amortissement ont été modifiées suivant leur nature et qu'il est nécessaire d'amortir les nouvelles installations décidées par la commune

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/16

OBJET :Acquisition de la voirie Impasse de Carn-Zu

Affaires foncières : Acquisition de la voirie du lotissement EON par la commune

Considérant que la parcelle cadastrée section K 2226 d'une superficie de 572 m² a une valeur vénale de 1 €/m² soit 572 € selon l'avis du service France Domaine du 8 juillet 2014,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'intégrer dans le domaine privé de la commune, la voirie du lotissement Eon impasse de Carn Zu à titre gratuit.

La Commune s'engage à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'acquisition de la voie du lotissement, les frais afférents à ces formalités étant à la charge du lotisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'acquisition de la voie du lotissement,
- Autorise le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'acquisition de la voie du lotissement

Affaires foncières : Acquisition de la voirie du lotissement LE ROY par la commune

Considérant que les parcelles cadastrées section K 1804 et 1871 d'une superficie de 597 m² ont une valeur vénale de 1 €/m² soit 597 € selon l'avis du service France Domaine du 8 juillet 2014,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'intégrer dans le domaine privé de la commune, la voirie du lotissement Le Roy impasse de Carn Zu à titre gratuit.

La Commune s'engage à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'acquisition de la voie du lotissement, les frais afférents à ces formalités étant à la charge du lotisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte l'acquisition de la voie du lotissement,

Autorise le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'acquisition de la voie du lotissement

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphane GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphane GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANNIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANNIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/17

OBJET : Acquisition d'une parcelle à Coas-Lanniec

Considérant que la propriétaire de la parcelle cadastrée section K n° 559 l'avait cédé gratuitement à la commune en 2006 afin d'un installer un abri bus,

Considérant que la régularisation administrative de cette cession n'a pas été réalisée,

Considérant que la parcelle cadastrée section K 559 d'une superficie de 272 m² a une valeur vénale de 0,30 €/m² soit 81,60 € (estimation faite à partir d'une estimation de France Domaine pour une parcelle de même nature),

Il est proposé à l'Assemblée délibérante d'intégrer dans le domaine public de la commune, la parcelle K 559 à titre gratuit.

La Commune s'engage à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'acquisition de ladite parcelle, les frais afférents à ces formalités étant à sa charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'acquisition de la parcelle à titre gratuit,
- Accepte de prendre en charge l'ensemble des frais inhérents à cette transaction,
- Autorise le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'acquisition de la parcelle

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/18

OBJET : Cession d'une parcelle à la commune au lieu-dit dit Kerguelen

Vu la proposition de cession gratuite, faite par les Consorts COTTEN, de la parcelle boisée située à Kerguelen, cadastrée section K sous le numéro 690, d'une superficie de 8 340 m², au profit de la Commune a été acceptée par délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2010,

Vu qu'il a été entendu que les frais inhérents à cette cession seraient à la charge de la Commune,

Vu que la régularisation administrative de cette cession n'est pas achevée et qu'un acte est en cours de rédaction à l'office notarial de Melgven, en charge du dossier,

Considérant qu'entre temps, il y a eu changement de Municipalité, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte, aux mêmes conditions, la cession à titre gracieux de la parcelle cadastrée à la section K, sous le numéro 690, d'une superficie de 8 340 m²
- Autorise le Maire à accomplir les formalités nécessaires à la cession et à signer tout document s'y rapportant.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/19

OBJET : Avenant au cahier des charges de la ZAC

Il est proposé au Conseil municipal d'insérer une prescription au CCCT (Cahier des charges des cessions de terrains) de la ZAC d'Elliant,

« Mise en place d'une boucle à eau chaude par logement pour assurer la réversibilité des systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS) »

Cette nouvelle clause permettrait l'installation du gaz naturel plus aisément afin qu'il puisse être la source d'énergie favorisée par les particuliers, les entreprises ou les associations qui s'installeront dans la ZAC dans les semaines, mois et années à venir.

Il est entendu que cette prescription n'oblige en rien les acquéreurs de parcelles à utiliser une énergie plus qu'une autre, elle garantit au contraire la réversibilité vers toutes les énergies (propane, fuel, chaudière électrique, bois, etc...) et garantit aussi aux acquéreurs de disposer d'un système de chauffage efficace et confortable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire sur cette clause, approuve l'avenant au CCCT.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/20

OBJET : Dénomination de la rue dite « La Gare »

A Elliant, à l'intersection de la route de Tourc'h et au niveau du service technique communal se trouve une voie dite « La Gare » ou « secteur de la Gare ». Officiellement, cette voie n'a pas de nom.

Il convient de lui affecter par délibération un nom.

Il est proposé de nommer précisément cette voie : **RUE DE LA GARE**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, approuve cette dénomination

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/21

OBJET : Aide financière au transport vers les collèges et lycées ; familles concernées

Cette aide se base sur la délibération du 30 septembre 2011.

Pour rappel : Les aides communales seront versées directement aux familles suivant correspondance des instances du conseil général en date du 26/04/2011 sur présentation d'un justificatif d'inscription émanant du transporteur et d'un R.I.B.

Dès lors, le Conseil Municipal de ELLIANT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le principe de mise en place d'aides aux familles 2011/2012 en matière de participation financière aux transports scolaires.

DIT que les formulaires d'aide seront à retirer en mairie après communication habituelle (quotidiens, bulletin municipal)

DIT QUE les crédits seront inscrits au budget principal de la commune, Section de Fonctionnement, Article 6574, subventions aux personnes de droit privé.

Après avoir entendu l'exposé du maire et examiné les demandes d'aides, le conseil municipal approuve le versement d'une aide financière pour les familles concernées.

Tableau des familles annexé à la présente délibération.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/22

OBJET : Réduction exceptionnelle du tarif de transport scolaire ; conditions et périodes.

Considérant qu'en février 2014 des travaux ont perturbé la desserte scolaire de certains lieux-dit,
Considérant que les enfants n'ont pas pu bénéficier du ramassage scolaire de façon continue sur une période de 3 semaines,
Considérant qu'il convient d'accorder aux familles une réduction exceptionnelle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De verser 15 € (quinze euros) aux familles concernées par les perturbations, sur demande des familles
Une copie de cette délibération sera adressée à Mme La Trésorière de Rosporden

Tableau des familles annexé à la présente délibération

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/23

OBJET : Instauration d'un tarif pour le remplacement d'une carte de bibliothèque

Il arrive que les usagers égarent leur carte de bibliothèque plastifiée. Jusqu'à présent, il n'existait pas de tarif pour mettre de nouveau à disposition des usagers une nouvelle carte de bibliothèque.

La proposition ainsi faite au conseil municipal est de facturer 2 € le remplacement de la carte.

Le conseil municipal approuve l'instauration d'un tarif « carte de bibliothèque » et complètera le tableau des tarifs avec cette nouvelle indication.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphane GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphane GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/24

OBJET : Facturation de buses

Considérant que l'installation de buses par le service technique communal est parfois nécessaire pour l'accès à des emplacements privés

Considérant qu'il convient de facturer le prix d'achat de la buse aux propriétaires privés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser Monsieur le Maire et les services communaux s'y rapportant, à facturer au prix identique d'achat les buses aux propriétaires privés.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/25

OBJET : Convention de ramassage de bois avec les particuliers

Les travaux ruraux et forestiers consistant à élaguer les abords des routes sont indispensables pour dégager les voies communales qui permettent la circulation des véhicules sans risques et la desserte. Cet entretien est obligatoire puisque la commune peut être tenu responsable pour défaut d'entretien en cas d'accident.

De même, les propriétaires riverains de voies communales doit élaguer ses arbres et arbustes afin de garantir la sécurité sur les voies.

La commune réalise un élagage plusieurs semaines par an afin de garantir la sécurité des voies. Jusqu'ici, le bocage était dégagé par le lamier, puis le bois ramassé par le service technique. Ce ramassage génère un surcroît de travail que n'est pas en mesure d'assurer en totalité un service communal.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à proposer une convention aux propriétaires riverains des voies.

Cette convention sera annexée à la présente délibération

Vu l'avis favorable de la commission voirie et travaux du 8 septembre 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en place d'une convention.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/26

OBJET : Renouvellement du bail commercial entre la commune, propriétaire d'un immeuble et la Poste, locataire

Le bail commercial du bureau de Poste d'Elliant arrive à échéance.

Le projet de bail a une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2015.

Le loyer annuel HT sera de 5184.95 € indexé au 1^{er} janvier 2015 en fonction de la variation de l'indice trimestriel du coût de la construction (parution octobre 2014).

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le bail présenté.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARC'H a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANNIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANNIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/27

OBJET : Désignation d'un adjoint pour représenter la commune dans les actes administratifs

Les acquisitions et ventes immobilières poursuivies par la Commune d'ELLIANT peuvent être concrétisées par la rédaction en la forme administrative d'actes de vente.

Le Maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, la Commune d'ELLIANT étant également partie à l'acte en tant qu'acquéreur ou venderesse doit être représentée par un adjoint.

Le Conseil Municipal est invité à désigner cet adjoint, étant précisé que chaque transaction immobilière fera l'objet d'une délibération spécifique prise au vu de l'avis du service des Domaines, lorsque celui-ci est requis.

VU l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales relatif aux biens de collectivités territoriales, de leur établissements et de leur groupements ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de concrétiser certaines transactions immobilières par acte administratif ;

DESIGNE **Mme Pascale PICHON Adjointe au Maire**, pour représenter la Commune d'ELLIANT dans les actes établis en la forme administrative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition ci-dessus.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINGUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/28

OBJET : Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une souscription publique à l'occasion de la rénovation et de la restauration de l'Eglise St Gilles, du Presbytère et des jardins en terrasse.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.300-3 et R.300-3,

VU le Code du Patrimoine et notamment ses articles L143-1 et suivants,

CONSIDERANT que, dans le cadre de sa mission, la Fondation du Patrimoine peut accorder une participation au financement d'un projet de mise en valeur du patrimoine bâti non protégé par l'Etat par le biais de souscription publique,

CONSIDERANT que la commune a réalisé des études allant dans ce sens par le passé (1999, 2010, 2011)

CONSIDERANT que la Fondation du Patrimoine propose de lancer une opération de souscription en partenariat avec la commune ainsi qu'avec toute association ou toute entreprise souhaitant s'y adjoindre

CONSIDERANT la volonté de la Commune d'Elliant de participer à la rénovation et à la restauration de son patrimoine

CONSIDERANT que les dons perçus par la Fondation du Patrimoine pouvant être effectués par les particuliers ou entreprises donnent lieu à des déductions fiscales,

CONSIDERANT que les fonds recueillis seront reversés à la Commune déduction faite de 3% de frais de gestion du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés ; et de 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune,

Sur le rapport de M. René LE BARON, Maire et sa proposition,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises, pour le financement du projet de restauration et de rénovation de son patrimoine ancien.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de souscription correspondante.

LANCE la campagne de mécénat populaire de la rénovation et la restauration de l'Eglise St Gilles, du Presbytère et des jardins en terrasse

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANNIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANNIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/29

OBJET : Subvention de Noël aux écoles de la commune

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé de Nicolas POSTIC, adjoint délégué aux affaires scolaires et sa proposition d'attribuer la subvention de Noël 2013 aux écoles ainsi répartie :

- **1376.70 € soit 3.90 € par élève**
- Élémentaire publique : 115 élèves : 448.50 €
- Maternelle publique : 94 élèves : 366.60 €
- Sainte Anne : 144 élèves : 561.60 €

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

Extrait du registre des délibérations Séance du 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre à vingt heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : René LE BARON, Pascale PICHON, Nicolas POSTIC, Valérie RANNOU, , Annaïck COTTEN-BIANIC, Pamela PICHON, Ronan SINQUIN, , Olivier LANNUZEL, Léna LE BRIS, Stéphan GUIVARCH, Myriam MAGUER, Frédéric LE BRIS, Isabelle AUTRET, Pascal LE SAUX, , Jean-Louis LE GUILLOU, Jean-Michel LE NAOUR, Annie PICHON, Charles DERVOËT,.

Absents excusés : Loïc COUSTANS a donné procuration à René LE BARON, Albert LE GALL a donné procuration à Frédéric LE BRIS, Stéphan GUIVARCH a donné procuration à Pamela PICHON, Maryse CLEREN a donné procuration à Annaïck COTTEN-BIANIC, Isabelle NOHAIC a donné procuration à Annie PICHON.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Annaïck COTTEN-BIANIC

Date de la convocation : 12 septembre 2014

DÉLIBÉRATION N° 2014/06/30

OBJET : Fonds de concours – complément à la délibération n° 2014/04/04

Il s'est glissé une erreur dans le vote de la délibération actant de la demande de Fonds de concours à la Communauté d'Agglomération (CCA).

Il fallait lire :

POUR : 19
CONTRE : 4
ABSTENTION : 0

Le conseil municipal approuve la modification.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en Mairie, le 18 septembre 2014,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 18 septembre 2014,

Le Maire,
René LE BARON

